

Ass. suisse pour le décompte des frais

02.07.2001 – 14:38 Uhr

Extrapolation actuelle: Les frais d'énergie de chauffage ont augmenté de 35%

Sevelen (ots) -

La première extrapolation représentative montre que les locataires doivent en moyenne s'attendre pour la période de décompte 2000/2001 à une augmentation de 35% des frais de chauffage variables. Comme la consommation d'énergie de chauffage a baissé de 11 % en raison de l'hiver extrêmement doux, l'augmentation réelle des frais en énergie de chauffage se monte à un bon 50%. Restent épargnés par cette augmentation les locataires des constructions anciennes qui décomptent pour la première fois les frais de chauffage en fonction de leur consommation durant la période 00/01, et qui profitent ainsi d'une économie d'énergie d'environ 14 à 20%.

Selon l'extrapolation publiée aujourd'hui, les charges locatives augmentent d'en moyenne 35 % en raison des prix du mazout d'environ 50 % plus élevés. La plupart des locataires suisses doivent s'attendre cet été à des paiements complémentaires en partie très importants pour les frais de chauffage. Les constructions anciennes qui effectuent pour la première fois le décompte de manière individuelle et qui profitent des 14 à 20 % d'économies d'énergie du DIFC constituent des exceptions. L'extrapolation basée sur les premiers décomptes suisses montrait pour l'échantillonnage une augmentation faisant passer les frais d'énergie de chauffage de 378000 à 511000 francs, avec une consommation de 10% inférieure. Le Décompte Individuel des Frais de Chauffage et d'eau (DIFC) devient de plus en plus important et rentable.

Un besoin d'action surtout dans les constructions anciennes

C'est surtout dans les maisons anciennes que les frais de chauffage élevés conduisent à des discussions et à l'insatisfaction, car l'augmentation des prix touche précisément plus lourdement les locataires de constructions anciennes mal isolées. L'introduction du DIFC constitue cependant également pour les locataires et les propriétaires d'immeubles récents la mesure d'économie d'énergie la plus économique et la plus efficace, et ce à plusieurs égards : le Décompte Individuel des Frais de Chauffage et d'eau stimule les locataires à économiser l'énergie et l'eau et à moins charger l'environnement. Ils profitent en outre de dépenses moins élevées. Dans la pratique, les économies se sont nettement confirmées.

Economiser grâce au DIFC

Equiper à posteriori les anciens bâtiments du DIFC compte parmi les principales mesures en matière d'économie d'énergie. C'est justement dans le domaine du chauffage et de l'eau chaude, qui représente environ 45% de l'ensemble de la consommation d'énergie, qu'un gros potentiel reste inexploité: l'introduction du DIFC permet d'économiser une quantité considérable de mazout. Le potentiel d'économie du DIFC correspond chaque année à une file de camions-citernes de plus de 250 km de long.

Le principe de base : l'équité pour tous

Au vu des prix actuellement élevés de l'énergie, il est important pour les locataires que les frais de chauffage et d'eau soient

décomptés en fonction de la consommation et non de manière forfaitaire. Personne n'aime participer au paiement de la consommation des voisins.

Pour des logements de même taille, les décomptes forfaitaires sont extrêmement injustes avec des différences de consommation de 1:4 pour l'énergie de chauffage et de 1:10 pour l'eau. Un logement équipé du Décompte Individuel des Frais de chauffage et d'eau (DIFC) est donc déjà rentable aujourd'hui.

Un investissement d'avenir

L'importance du DIFC continuera à croître avec l'augmentation du prix de l'énergie et l'introduction de l'impôt sur le CO2. Avec le prix actuel du mazout, les locataires moyens économisent avec le DIFC de 50 à 110 francs chaque année, et les locataires particulièrement sensibilisés au problème de l'énergie nettement davantage (frais d'amortissement et de décompte déjà déduits). Il vaut donc la peine d'introduire le DIFC dès maintenant.

Une brochure «Enfin un décompte équitable» comportant des informations relatives au DIFC ainsi que des aides quotidiennes telles que conseils en matière d'économie d'énergie peut être commandée gratuitement en allemand et en français chez :

Contact:

ASC

Ass. suisse pour le décompte des frais de chauffage et d'eau

Case Postale 111

9475 Sevelen

Tel. +41 81 785 16 10

Fax +41 81 785 17 33

E-mail keller.svw@bluewin.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002322/100008740> abgerufen werden.